

COMMUNICATION MUNICIPALE N° 2/2023

le 8 février 2023

Kiosques sur le Quai Roussy et buvette estivale au Château – Saison 2023

10.03.02-2301-Comm02-Kiosques-Quai-Roussy.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Dans le cadre des prescriptions municipales relatives à l'exploitation des kiosques saisonniers, la Municipalité a décidé de renouveler pour la saison 2023 les autorisations octroyées aux trois kiosques présents sur le quai Roussy en 2022 (« Babettes Sandwiches », « L'Imparfait by Gramme » et « The Spoon »). Ces autorisations sont annuelles et avaient fait l'objet d'une mise au concours par le biais d'un appel d'offre ouvert à tous, début 2022.

En ce qui concerne la buvette estivale « Le Passe-Passe » située sur le front sud-ouest du château de La Tour-de-Peilz, la mise au concours publique réalisée début 2022 portait sur une période d'exploitation de 3 ans, jusqu'à la fin de la saison 2024. Le « Passe-Passe » sera donc de retour dès le printemps 2023 au même emplacement.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La syndique :

Le secrétaire :


Sandra Pasquier


MUNICIPALITÉ
DE LA TOUR-DE-PEILZ
LIBERTÉ
ET
PATRIE


Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité : le 9 janvier 2023

